



N° 7

Objet : Approbation d'un prêt à taux fixe auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine

Le 14 février 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Patricia BEAUMONT

Représentant la Communauté de communes Chalosse Tursan :

- Mme Pascale REQUENNA
- M. Benoît BANCONS
- M. Denis DUMARTIN

Avait donné procuration :

- Mme Dominique DEGOS à M. Olivier MARTINEZ

Etaient excusés :

- M. Dominique COUTIERE
- Mme Monique LUBIN

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de Communes Chalosse Tursan : Mme Isabelle FIL, Responsable du service développement économique
- Pour le GIP Agrolandes Développement M. Hervé NOYON, Directeur et M. Benjamin LOBET, Directeur de Projets
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Mathieu SERVILLAT et Mme Marie DUFOURCQ, Chargés d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



VU la délibération du Comité Syndical en date du 15 mars 2024 approuvant l'acquisition sous la forme d'une vente en état futur d'achèvement, du volume n° 7 à usage de bureaux, d'une superficie de 371 m², soit le premier étage du bâtiment A, pour un montant de 1 008 000,00 € TTC,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget primitif 2025 du Syndicat Mixte,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte sollicite un apport en financement à hauteur de 370 000 € pour les sommes restant à verser dans le cadre de la vente et l'acquisition des équipements mobiliers et informatiques,

CONSIDERANT qu'à la suite d'une consultation auprès de trois établissements bancaires, l'offre remise par le Crédit Agricole d'Aquitaine le 03 février 2025 apparaît comme la mieux-disante,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver la proposition de prêt à taux fixe du Crédit Agricole d'Aquitaine du 03 février 2025 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - . Objet du contrat de prêt : emprunt à taux fixe pour financer une acquisition foncière
 - . Montant du contrat de prêt : 370 000 €
 - . Durée du contrat de prêt : 20 ans
 - . Taux fixe : 3.85 %
 - . Echéance annuelle – amortissement constant
 - . Frais de dossier : 550 €
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer tous documents afférents.

Le Président du Syndicat Mixte,

X + . L _____

Xavier FORTINON